

## 2005, un challenge pour le travail temporaire



Agir pour l'emploi, tel était le thème du forum national organisé par le Sett, qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> juin à Paris (cf. dossier page 6).

Ce forum a été l'occasion de rassembler les entreprises de travail

temporaire et les principaux acteurs de l'emploi en France et surtout d'illustrer notre contribution à un thème que le Gouvernement a placé comme une priorité absolue.

Comme je l'ai rappelé à l'occasion de ce forum, 2005 est pour notre profession une année très importante. La réforme du marché de l'emploi nous ouvre de nouvelles voies. En effet, la loi de cohésion sociale nous offre la possibilité de faire partie du service public de l'emploi et d'exercer une activité de placement. Il s'agit d'une véritable reconnaissance de notre profession comme acteur majeur du marché de l'emploi.

Cette évolution se met en place dans d'autres pays : la CIETT (Confédération internationale des entreprises de travail temporaire) va retranscrire dans son nom cette ouverture de l'activité des entreprises de travail temporaire, ouverture qui existe déjà depuis plusieurs années dans la plupart des pays européens.

La CIETT se traduira dorénavant par « Confédération internationale des agences d'emploi privées », faisant ainsi référence à la convention 181 de 1997 de l'OIT, qui vise à la reconnaissance du rôle que les agences d'emploi privées peuvent jouer dans le bon fonctionnement du marché du travail.

A ce propos, nous avons été satisfaits d'apprendre lors de notre forum par M. Gaeremynck, délégué à l'emploi et à la formation professionnelle, que le Ministère des affaires étrangères avait été saisi pour engager le processus de ratification de la convention 181.

En conclusion, je rappelle qu'il est important que la profession se mobilise afin de démontrer son efficacité sur les nouvelles prestations que nous pouvons proposer en matière de placement (recrutement, outplacement, placement de chômeurs financé par le service public de l'emploi ou par les collectivités territoriales). Un premier bilan sera réalisé début 2006.

Gilles LAFON, président du SETT

4-5

### Dépêches

- Congrès annuel de la CIETT
- Jean-Pierre Cordier élu président du Fastt
- Contrats de formation en alternance  
Bilan 2004

### Dossier

- Forum du travail temporaire, 1<sup>er</sup> juin 2005  
De l'agence d'intérim  
à l'agence d'emploi  
[6-12]

14-16

### Passerelle

- Délais de paiement :  
un enjeu économique majeur pour les ETT
- ENACTT  
Seule formation adaptée aux besoins des ETT

18-19

### Point de vue

- Quelle stratégie pour la croissance et l'emploi ?

20-21

### Repères

22

### Vient de paraître

Média SETT est une publication du Syndicat des Entreprises de Travail Temporaire ➤ SETT 56, rue Laffitte - 75320 Paris Cedex 09. Tél. : 01 55 07 85 85 ➤ Directeur de la publication Gilles Lafon ➤ Directeur de la rédaction François Roux ➤ Rédacteur en chef Isabelle Lombard ➤ Comité de rédaction Roland Bourg, Dominique Delcourt, Vincent Poiriel ➤ Conception-rédaction-réalisation Stratis Presse - 16 bis, avenue Parmentier - 75011 Paris. Tél. : 01 55 25 54 54 ➤ Responsable éditorial François Perotin ➤ Chef de projet Béatrice Grumler ➤ Rédaction Wendy Bouchard, Béatrice Grumler, Antoine Le Mao, François Perotin ➤ Direction artistique Chrystelle Briand - Erick Ganne ➤ Maquette Marie-Anne Gorninet ➤ Impression Absolu ➤ Chef de publicité Carmen Figaret ➤ Edition SOGESTT - 56, rue Laffitte - 75009 Paris. Tél. : 01 55 07 85 85 ➤ Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2005 - ISSN 1293-2833